

Le présent document contient des renseignements essentiels sur le Fonds d'obligations Vision RBC (série A). Vous trouverez des précisions dans le prospectus simplifié du fonds. Demandez un exemplaire à votre représentant, communiquez avec RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) par téléphone au 1 800 668-FOND (3663) ou par courriel à rbcgam@rbc.com, ou visitez le site [www.rbcgam.com/documentsreglementaires](http://www.rbcgam.com/documentsreglementaires).

**Avant d'investir dans un fonds, vous devez vérifier s'il est compatible avec vos autres placements et avec votre tolérance au risque.**

### Bref aperçu

<b>Code du fonds :</b>	RBF7610	<b>Gestionnaire du fonds :</b>	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
<b>Date de création de la série :</b>	30 novembre 2008	<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
<b>Valeur totale du fonds le 31 mai 2023 :</b>	419,5 millions de dollars	<b>Distributions :</b>	Trimestrielles (en mars, juin, septembre et décembre); réinvesties automatiquement, sauf si vous demandez à votre représentant de nous aviser de vous les verser en espèces.
<b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b>	1,05 %	<b>Placement minimal :</b>	Plac. initial de 500 \$, plac. additionnel de 25 \$

### Dans quoi le fonds investit-il ?

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés du Canada qui agissent, sur le plan social, de façon responsable. Le fonds vise à écarter les titres d'émetteurs dont la gestion du risque ESG est décevante ou qui sont associés à certains produits et incidents ayant des incidences négatives sur l'environnement, l'éthique sociale ou la gouvernance.

Le fonds ne peut investir plus de 30 % de son actif dans des titres étrangers.

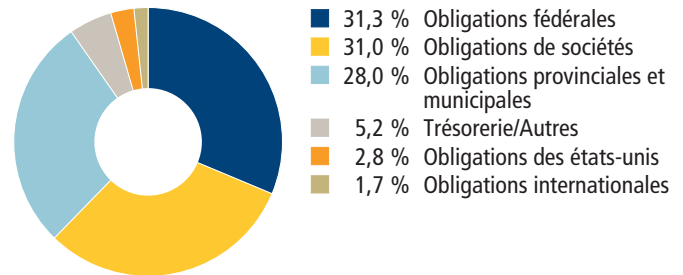
Les tableaux suivants vous donnent un aperçu des placements du fonds en date du 31 mai 2023. Les placements du fonds varieront.

#### Les 10 principaux titres (31 mai 2023)

1. Obligation du gouvernement du Canada 3,750 % 1 <sup>er</sup> mai 2025	7,7 %
2. Obligation du gouvernement du Canada 3,500 % 1 <sup>er</sup> mars 2028	5,9 %
3. Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,0 %
4. Province de Québec 3,600 % 1 <sup>er</sup> sept. 2033	3,6 %
5. Obligation du gouvernement du Canada 1,750 % 1 <sup>er</sup> déc. 2053	3,0 %
6. Obligation du gouvernement du Canada 2,750 % 1 <sup>er</sup> juin 2033	3,0 %
7. Province d'Ontario 3,650 % 02 juin 2033	3,0 %
8. Province d'Ontario 5,600 % 02 juin 2035	2,8 %
9. Province de Québec 4,400 % 1 <sup>er</sup> déc. 2055	2,7 %
10. Province d'Ontario 4,600 % 02 juin 2039	2,5 %
<b>Pourcentage total des 10 principaux titres</b>	<b>38,2 %</b>

<b>Nombre total de placements</b>	<b>286</b>
-----------------------------------	------------

#### Répartition des placements (31 mai 2023)



### Quel est le degré de risque ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

La lecture de la fluctuation d'un fonds au fil du temps, soit sa « volatilité », est un moyen d'évaluer le risque.

De façon générale, le rendement des fonds assortis d'une volatilité élevée fluctuera davantage au fil du temps. Habituellement, ces fonds risquent davantage de perdre de l'argent, mais ils peuvent aussi produire des rendements élevés. Le rendement des fonds assortis d'une faible volatilité tend à fluctuer peu au fil du temps. Habituellement, leurs rendements sont faibles, mais ils risquent peu de perdre de l'argent.

### Niveau de risque

RBC GMA estime que le risque associé à la volatilité de ce fonds est **faible**.

Le niveau de risque est établi en fonction de la fluctuation des rendements du fonds d'une année à l'autre. Il ne prévoit pas la volatilité future du fonds. Il peut être modifié au fil du temps. Un fonds associé à un faible niveau de risque peut tout de même perdre de l'argent.

<b>Faible</b>	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
---------------	----------------	-------	---------------	-------

Pour de plus amples renseignements sur le niveau de risque et les risques pouvant avoir une incidence sur le rendement du fonds, se reporter aux rubriques « Méthode de classification du risque de placement » et « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

### Aucune garantie

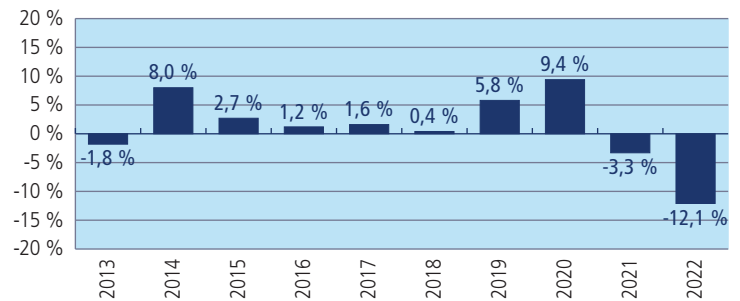
À l'instar de la plupart des fonds communs de placement, ce fonds ne comporte aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le capital investi.

## Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section présente le rendement des parts de série A du fonds au cours des dix dernières années. Le rendement est indiqué après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement du fonds.

### Rendements annuels

Ce graphique illustre le rendement des parts de série A du fonds au cours de chacune des dix dernières années. Le fonds a perdu de sa valeur pendant trois de ces dix années. L'écart des rendements et leur fluctuation d'une année à l'autre peuvent vous donner une idée du risque auquel correspondait le fonds par le passé. Ils ne vous indiquent pas à quoi ressemblera le rendement du fonds dans le futur.



### Meilleurs et pires rendements sur 3 mois

Le tableau indique les meilleurs et pires rendements pour les parts de série A du fonds pour une période de 3 mois au cours des dix dernières années. Les meilleurs et pires rendements sur 3 mois pourraient être supérieurs ou inférieurs dans le futur. Songez à la perte que vous êtes disposé à assumer à court terme.

	Rendement	Période de 3 mois se terminant	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de la période
Meilleur rendement	6,7 %	31 janvier 2015	Votre placement augmenterait à 1 067 \$
Pire rendement	-7,1 %	30 avril 2022	Votre placement chuterait à 929 \$

### Rendement moyen

Une personne qui a investi 1 000 \$ dans des parts de série A du fonds il y a dix ans disposerait de 1 127 \$ au 31 mai 2023. Son placement a donc inscrit un rendement annuel composé de 1,2 %.

## À qui le fonds est-il destiné ?

### Le fonds s'adresse aux épargnants :

- qui recherchent des niveaux élevés de revenu en intérêts à court terme comparativement aux placements de fonds de marché monétaire
- qui souhaitent limiter leur exposition aux émetteurs dont les risques associés aux facteurs ESG ne sont pas gérés
- qui prévoient détenir leur placement de moyen à long terme

## Un mot sur la fiscalité

De façon générale, vous devrez inclure dans votre revenu imposable les gains que vous tirez d'un fonds dont les parts ne sont pas détenues dans le cadre d'un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt. Le montant de l'impôt que vous aurez à payer est tributaire des lois fiscales qui s'appliquent à votre situation et au fonds.

Sachez que si vous détenez vos parts du fonds dans le cadre d'un compte non enregistré, les distributions du fonds sont incluses dans votre revenu imposable, que vous les ayez reçues en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux suivants présentent les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de série A du fonds. Les frais, y compris les commissions, peuvent être différents d'une série à l'autre d'un fonds et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter des représentants à recommander davantage un placement qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et placements qui pourraient vous convenir à moindre coût.

### 1. Frais d'acquisition

Les parts de série A ne sont pas assorties de frais d'acquisition. Vous ne payez donc pas de frais d'acquisition à l'achat, à la vente ou au transfert de parts.

## 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont néanmoins une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

En date du 31 décembre 2022, les frais à l'égard des parts de série A du fonds totalisaient 1,05 % de sa valeur, soit 10,50 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

**Taux annuel (% de la valeur des parts de série A)**

### Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi)

et des frais d'exploitation (les frais d'administration, les autres frais du fonds et les taxes et impôts) du fonds.

1,05 %

### Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit des frais d'opérations du fonds.

-

### Frais du fonds

1,05 %

### Plus de renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous détenez des parts du fonds. Elle couvre le coût des services et des conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. La société de votre représentant peut verser une partie de la commission de suivi à ses représentants.

RBC GMA verse à la société de votre représentant une commission de suivi, qui est payée à même les frais de gestion. Le taux pour cette série de parts du fonds correspond à 0,50 % de la valeur de votre placement, annuellement. Cela correspond à des frais annuels de 5,00 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

## 3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais à l'achat, à la détention, à la vente, au transfert ou à la reclassification de parts du fonds.

### Frais

#### Ce que vous payez

#### Frais de négociation à court terme

Vous payez 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les sept jours suivant leur achat. Ces frais seront versés au fonds.

#### Frais applicables aux régimes enregistrés

Des frais peuvent être payables à votre représentant ou à sa société si vous transférez un placement détenu dans un régime enregistré à une autre institution financière. Aucuns de ces frais ne nous sont payés.

## Et si je change d'idée ?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère le droit de faire ce qui suit :

- résilier un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- annuler votre achat dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, la loi vous permet aussi d'annuler un achat ou, dans certains territoires, de demander des dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez vous prévaloir de ces droits dans les délais établis par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans votre province ou votre territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux lois sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire ou consultez un avocat.

## Renseignements

Communiquez avec RBC GMA ou votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents que le fonds doit produire en vertu de la loi.

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.  
155 Wellington Street West  
Suite 2200  
Toronto (Ontario)  
M5V 3K7

Numéro sans frais : 1 800 668-FOND (3663)

Courriel : [rbcgam@rbc.com](mailto:rbcgam@rbc.com)

Site Web : [www.rbcgam.com/documentsreglementaires](http://www.rbcgam.com/documentsreglementaires)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans des organismes de placement collectif, veuillez consulter la brochure **Comprendre les organismes de placement collectif** sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).

® / MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. Utilisée(s) sous licence.  
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2023